



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025-09-19-2**

Nombre de conseillers :
En exercice: 11
Présents: 06
Votants: 09

Date de convocation : 20 Août 2025
Date d'affichage : 20 Août 2025

L'An Deux mille vingt-cinq et le dix-neuf du mois septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, Maire.

PRESENTS: Mmes PINEAU, CAZET, RUIZ et Mrs AYSE, LEGRAND et CAZET

ABSENTS ayant donné pouvoir : Mme PONTOIS qui a donné pouvoir à Mr AYSE et Mme MONCLA a donné pouvoir à Mr CAZET et Mr BARRIERE a donné pouvoir à Mme RUIZ

ABSENTS NON EXCUSES: CAZABAN Alexandre et HOURQUET Anthony

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Caroline RUIZ

Objet: demande de subvention au titre des amendes de police intervention pour la sécurisation des voiries communales rue du luz et rue de l'église

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de remettre en état la voirie communale Rue du Luz et rue de l'Eglise pour maintenir le niveau de sécurité des usagers de la route.

Il est nécessaire de créer un trottoir piéton pour sécuriser l'accès au cimetière depuis le parking rue de l'Eglise.

Le Maire soumet donc la remise en état de la voirie communale au titre des amendes de police 2025 à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

RETIENT le projet de la remise en état de la voirie communale pour maintenir un niveau de sécurité des usagers de la route du Luz et de l'Eglise pour un montant de 15 952.41 € HT soit 19 142.89 € TTC

SOLLICITE une participation financière du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques au titre des amendes de police

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Michel CAZET

